

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Canler sur la commune principale de l'AIOT 100 Le Bas du Smetz 62120 Campagne-lès-Wardrecques.

La référence de votre dossier est A-4-WO7EBMJ4N et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/03/2024 à 18h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **89785457600013**

Organisme : **ORCE**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **51128531400023**

Raison sociale **CANLER**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

100 RUE CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

62120 CAMPAGNE LES WARDRECQUES

Signataire

Qualité : **directrice générale**

Référent

Fonction : **Directrice générale**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Canler**

Description des activités :

La société Canler exploite une unité d'ensachage de pommes de terre sur la commune de

Campagne les Wardrecques. L'activité est réalisée dans plusieurs bâtiments permettant la réception, la conservation avant travail, le lavage, le triage, le calibrage et la mise en sachet. Les pommes de terre sont ensuite expédiées vers les clients.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **100 Le Bas du Smetz 62120 Campagne-lès-Wardrecques**

X : 652992

Y : 7070053

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Broyage,			

2260	2260-1-b	concassage, criblage ... des substances végétales et produits organiques naturels	Puissance maximale 230 kW	DC	
1511	1511-2	Entrepôts frigorifiques	Volume présent 14500 m3	DC	8500 m3 dans les bâtiments existants et 6000 m3 dans le bâtiment à construire 12000 m3 en stockage extérieur existant et 2000 m3 en stockage extérieur à venir
1532	1532-2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	14000 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les pommes de terre ne pouvant être ensachées (car coupées, trop petites, pas assez ou trop mures, ...) sont valorisées en alimentation animale.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **le site dispose d'une réserve d'incendie de 120m3, et plus du poteau incendie public situé à l'entrée du site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

le site dispose d'une réserve d'incendie de 120m3, et plus du poteau incendie public situé à l'entrée du site Le site dispose également d'extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)